Réunions d'information territoriales

Les formations éligibles au Compte Personnel de Formation : cadre réglementaire et mode d'emploi

Public : organismes de formation

Objectifs généraux:

- Comprendre le mécanisme d'élaboration des listes des formations éligibles au CPF
- S'approprier les enjeux de la qualité du référencement de son offre de formation

Programme :

Thème	Contenu	Intervenants
Objectifs et enjeux du CPF	Cadre juridique	DIRECCTE/COPAREF
Les conditions d'éligibilité d'une formation au CPF	Les formations éligibles de droit : Socle de connaissances et de compétences professionnelles et accompagnement VAE Les champs du possible (RNCP, inventaire, CQP/CQPI, PRF)	COPAREF
RNCP et inventaire	Qu'est-ce que le RNCP ? Quelles sont les certifications enregistrées au RNCP et comment sont-elles enregistrées ? Qu'est-ce que l'inventaire ? Quelles sont les certifications qui peuvent être inscrites à l'inventaire ?	DIRECCTE
Les listes des formations éligibles au CPF	Description et objectif des listes éligibles Les instances chargées d'élaborer les listes aux niveaux national et régional Les principes d'élaboration des listes des formations éligibles au CPF (présentation de la méthodologie du COPAREF Auvergne)	COPAREF
Le référencement de l'offre de formation	Enjeux et impact du référencement de l'offre de formation dans la base régionale du CARIF OREF Auvergne Les modalités d'enregistrement et d'actualisation de son offre de formation sur le portail pro.formationauvergne.com	CARIF OREF Pôle emploi

Animation

Représentants de la DIRECCTE, du COPAREF, de Pôle emploi, du CARIF OREF Auvergne et avec la participation du Conseil Régional et de l'AGEFIPH.

Durée : ½ journée (3 heures)

Dates et lieux des réunions :

Vendredi 16 octobre de 9 h à 12 h à Brioude

Mardi 3 novembre de 14 h à 17 h à St Pourçain sur Sioule

Mardi 10 novembre de 9 h à 12 h à Clermont - Ferrand